

23 AVRIL 2026 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc SAUTERAU, Margaux PIQUELLE, René POUILLE, Danièle DELMOTTE, Denis BICHARD, Martine CONSTANT, Jean-Jacques BEAUMONT, Christelle CHAMPOMMIER, Emilie BOUSCAVERT, Maryline DA SILVA, Damien LABRE, Thomas PICANDET, Gaëtan MÉLON, Céline DUREL.

Absents Excusés : Michel FLORENTINO.

Procuration : Michel FLORENTINO à René POUILLE.

Secrétaire de séance : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 2 de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2026 est approuvé par 15 voix.
Avis favorable à l'unanimité pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Commission Intercommunale d'Accessibilité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 – Commune : Compte Financier Unique 2025.

Présenté par Margaux PIQUELLE, 1ère Adjointe :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	1 033 396.90 €	914 748.10 €
Recettes	1 239 840.95 €	1 225 814.23 €
Solde exercice	(+) 206 444.05 €	(+) 311 066.13 €
Solde exercices antérieurs	(+) 124 927.57 €	(-) 422 871.37 €
Résultat Global de	(+) 331 371.62 €	(-) 111 805.24 €

clôture			
Restes à réaliser		Recettes	Dépenses
		359 106.00 €	238 900.00 €
		soit (+) 120 206.00 €	
		Excédent de financement (+) 8 400.76 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 par 14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré.

Délibération

2 – Commune : Affectation des résultats 2025.

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 033 396.90 €	914 748.10 €	
Recettes	1 239 840.95 €	1 225 814.23 €	
Solde exercice	(+) 206 444.05 €	(+) 311 066.13 €	
Solde exercices antérieurs	(+) 124 927.57 €	(-) 422 871.37 €	
Résultat Global de clôture	(+) 331 371.62 €	(-) 111 805.24 €	
Restes à réaliser		Recettes	Dépenses
		359 106.00 €	238 900.00 €
		soit (+) 120 206.00 €	
		Excédent de financement (+) 8 400.76 €	
Résultat	Affectation du résultat : 001 (ID) = 111 805.24 € 1068 (IR) = 0 € 002 (FR) = 331 371.62 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour :

-L'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 dans les conditions ci-dessus référencées.

Délibération

3 – Commune : Budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 530 070.05 €.

4 – Commune : Vote des taux 2026.

Vu le détail du budget présenté au Conseil Municipal ;
Vu le produit attendu pour l'exécution de l'exercice 2026 ;

La commune de Montaigut-en-Combraille doit voter un taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties. Ce taux de référence est égal à la somme du taux communal (21.90%) et du taux départemental (20.48 %) soit un total de 42.38 %. Le maintien du produit est assuré par la déduction d'une contribution (coefficient correcteur calculé par les services fiscaux).

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties peut être maintenu à 71.33 %.

Les communes votent de nouveau un taux de Taxe d'Habitation depuis 2023 pour les résidences secondaires et le cas échéant pour les logements vacants. Dans la mesure où le taux de Taxe d'Habitation est encadré par les règles de lien, celui-ci ne peut être modifié sans faire évoluer le taux de Taxe sur le Foncier Bâti dans les mêmes proportions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

* de fixer les taux 2026 ainsi :

Taxe Foncier Bâti = 42.38 % (soit 21.90 % + 20.48 %)

Taxe Foncière Non Bâti = 71,33 %

Taxe d'Habitation = 11.31 %

Délibération

5 – Commune : Subventions aux associations 2026.

Subventions aux Associations	Propositions 2026
- Comité des Fêtes	1 950 : fonctionnement 1 000 : subvention exceptionnelle « anniversaire » 350 : subvention exceptionnelle « robe »
- Anciens Combattants	200
- Amicale Laïque	500
- Amicale Pompiers	550
- APE "La Farandole"	800
- Coopérative Scolaire	1 200
- Comité du Jumelage	800
- Amicale des chasseurs	200
- Foot Nord Combraille	1 000
- BANDA'MI	2 500
Ecole de Musique	0
- Ma Tonnelle Aux Glycines	0
- F.N.A.F.F.A.A.	0
- Le Cochonnet Montacutain	500
- Club des Retraités	900
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités	200
- Association des « Montaigut de France »	0

- Don du Sang	150
-La Montacutaine	2 500
- La Joliphée	200
- Caper	150
- Pour leurs sourires	1 000
- Tennis / Pickleball Passion Montacutain	300
- Equinox	300

Le tableau des subventions 2026 est approuvé par le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstentions. Les Présidents d'associations (Comité des Fêtes, Amicale Laïque et La Montacutaine) ne prennent pas part au vote concernant leurs associations).

Délibération

6 – Lotissement : Compte Financier Unique 2025.

Présenté par Margaux PIQUELLE, 1ère Adjointe :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	214 238.28 €	236 357.72 €
Recettes	214 238.28 €	212 448.26 €
Solde exercice	0 €	- 23 909.46 €
Solde exercices antérieurs	+ 4 779.99 €	- 8 430.99 €
Résultat Global de clôture	+ 4 779.99 €	- 32 340.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 par 14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré.

Délibération

7 – Lotissement : Affectation des résultats 2025.

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	214 238.28 €	236 357.72 €
Recettes	214 238.28 €	212 448.26 €
Solde exercice	0 €	- 23 909.46 €
Solde exercices antérieurs	+ 4 779.99 €	- 8 430.99 €
Résultat Global de clôture	+ 4 779.99 €	- 32 340.45 €
Résultat	Affectation du résultat : 001 (ID) = 32 340.45 € 002 (FR) = 4 779.99 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour :

-L'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 dans les conditions ci-dessus référencées.

8 – Lotissement : Budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour :

La section de fonctionnement est proposée en suréquilibre soit 282 740.52 € en recettes et 277 960.53 € en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 324 240.14 €.

Délibération

9 – Site du Château : Tranchée pour alimentation électrique.

L'entreprise VINDRIÉ (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 1 532.60 € soit 1 839.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de l'entreprise VINDRIÉ dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

10 – Aménagement de terrain : Démolition.

L'entreprise SOLCREA (03) a remis une proposition pour un montant total HT de 480.00 € soit 576.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de l'entreprise SOLCREA dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération

11 – Chantier d'insertion : Achat de matériel.

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre la commune de « Montaigut-en-Combraille » et la communauté de communes du « Pays de Saint-Eloy » en faveur du chantier d'insertion « La Remaille » avec « Combrailles Entreprendre », une intervention est programmée à partir du lundi 27 avril sur le chantier du chemin de ronde avec la pose de barrières.

Un budget sera dédié au financement des matériaux :

Barrières pour une longueur de 70M/L. Selon le type de barrière et le mode de fixation la liste des matériaux peut évoluer.

Pour la reprise de maçonnerie :

1/2M3 de sable 5 sacs de chaux St Astier NHL3.5 en 35Kg

« La Remaille » interviendra dans un second temps sur le débroussaillage et l'égavage des parcelles A745-746-747, la taille des haies et des arbres étant interdite du 16/03/2026 au 15/08/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à prévoir un budget dédié au projet dans le cadre des crédits votés en 2026.

Délibération

12 – Fleurissement : Commande de vasques et de jardinières.

La société Sioule Végétal (03) a remis une proposition pour un montant total HT de 1 887.00 € soit 2 075.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir la proposition de la société Sioule Végétal dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Délibération

13 – Base de loisirs « La Prade » : réparation de douche.

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

Délibération

14 – La Clé des Champs : Convention 2026.

Vu la délibération du 26/02/2024 régularisant la convention commune / La Clé des Champs et fixant les conditions financières selon les modalités suivantes :

L'association La Clé des Champs répercute à la commune un temps d'agents concernant l'accueil périscolaire sur la pause méridienne. Cette facturation, sous forme de prestation de service, est effectuée à terme, annuellement :

Nombre d'heures annuel (X) coût horaire (X) nombre de salariés.

L'aide de la CAF est ensuite déduite pour déterminer le reste à charge définitif pour la commune.

En contrepartie, la commune facture la mise à disposition des locaux de l'école publique Louise MICHEL.

Le coût de fonctionnement annuel peut-être fixé à 4 500 € sur l'intervalle 2023 / 2026.

En accord avec l'association et dans l'attente de la formalisation d'une future convention LE Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De maintenir les conditions contractuelles et financières sur le premier semestre 2026.

Délibération

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15 – CCAS : Désignation complémentaire.

- Vu la délibération du 21/03/2026 désignant les représentants du Conseil Municipal au CCAS ;
- Vu l'arrêté du Maire désignant les membres nommés au CCAS ;

Par courrier en date du 31/03/2026, l'UDAF du Puy-de-Dôme a présenté une candidature supplémentaire pour siéger en qualité de membre nommée / représentante des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- D'élargir le CCAS à 10 membres (5 membres élus et 5 membres nommés) en plus du Président.
- De désigner un membre élu supplémentaire :

16 – SEMERAP : Désignation des représentants.

Désignation des représentants (aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP ;
- De désigner Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT comme représentant à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP ;
 - De désigner Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP ;
 - D'autoriser le cas échéant Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT à assurer la fonction de Président de l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration ;
- D'autoriser le cas échéant Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT, désigné représentant, à percevoir une indemnité (dans les limites fixées par le Conseil D'Administration), au titre de sa fonction (Président, Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP.

Délibération

17- Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne par 15 voix pour :

Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT

Membre de la CIA de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy.

Délibération

INFORMATIONS

*Aide aux familles pour voyage scolaire : le collège de Saint-Eloy-les-Mines doit fournir la liste des élèves de troisième (familles de Montaigut-en-Combraille) ayant participé au voyage.

*La Clé des Champs : les noms des élus désignés seront rappelés au Directeur suite à la délibération du Conseil Municipal.

*Pays de Saint-Eloy : organisation et représentation au sein du CIAS.

*Forum des réfugiés : réception d'un représentant le 18 mai 2026.

*Commune de Saint-Eloy-les-Mines : rencontre avec les élus concernant les collaborations à venir (dossier assainissement, prêt de matériel et de véhicules...).

- *Plan d'eau de la Prade : point d'avancement concernant la préparation du cahier des charges destiné au recrutement d'un Bureau d'Etudes (dossier de renouvellement d'autorisation). Une réunion est programmée le 19 mai.
- *CAPER : cérémonie à la stèle (mémorial des victimes) de Saint-Eloy-les-Mines le 28 avril à 10 heures.
- *Etude (Edurénoy) pour l'école Louise MICHEL : une journée de visite et de travail est programmée le 28 avril 2026.
- *Zone de la Prade : demande d'installation d'une centrale béton (recherche de terrains disponibles pour une entreprise du territoire).
- *Site internet de la commune : des photos des nouveaux élus sont nécessaires pour la mise à jour de la page du conseil municipal.
- *Réflexions et démarchage autour d'un projet d'installation d'une cabine de téléconsultation.
- *E.H.P.A.D Jean-Paul TOUCAS : bilan du dernier Conseil d'Administration.
- *Femmes élus du Puy-de-Dôme : proposition d'adhésion à l'association.
- *Présence du bus du Département à Saint-Eloy-les-Mines concernant une campagne de vaccination (une communication sera faite sur les réseaux sociaux et notamment la plateforme Illiwap).
- *Concert Baroque : le 24 juillet 2026 à 20 heures.
- *Lotissement : proposition de terrain à soumettre à projets de bailleurs sociaux.
- *Terrain Multi Sports : autorisation de dépôt de la demande d'urbanisme à inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- *Commission communication : jeudi 07 mai 2026 à 19 heures.
- *Prochains conseils municipaux : 11 juin 2026 à 19 heures / 16 ou 23 juillet 2026 à 19 heures.